

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Grade licence Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Sciences de la vie et de la santé

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

### Présentation de la formation

Le Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP) se déroule en trois ans. Il correspond au grade de licence et sanctionne le premier cycle d'études (180 crédits européens - ECTS -). Les six semestres de formation du DFGSP ont pour but de donner aux étudiants les connaissances scientifiques fondamentales en sciences physico-chimiques, sciences biologiques et plus particulièrement dans le domaine des sciences du médicament et autres produits de santé permettant d'orienter sa future pratique professionnelle dans les domaines de l'officine, de la biologie médicale, de l'industrie ou de la recherche.

L'enseignement de la première année commune aux études de santé (PACES - 60 ECTS) comprend un tronc commun de sept unités d'enseignement (UE) apportant 50 ECTS (UE dispensées sous forme de cours magistraux et visio-conférences) et une UE spécifique de 50 heures apportant 10 ECTS pour chacune des filières médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique. Les étudiants bénéficient également d'un enseignement dirigé dans la plupart des matières.

Chaque filière a son propre *numerus clausus*. Les étudiants qui le souhaitent peuvent participer aux épreuves des quatre concours. En fonction des résultats obtenus aux différents concours, des possibilités de réorientation sont offertes aux étudiants au sein d'autres formations de l'université de Strasbourg (*Sciences de la vie* ou *Chimie*, Ecole Polytech).

Après l'année de PACES, les étudiants en pharmacie poursuivent leurs études par deux années (DFGSP 2 et DFGSP 3) conformément au texte en vigueur de la réforme des études pharmaceutiques (2011). La formation se déroule à la faculté de Pharmacie. Les quatre semestres permettent à l'étudiant de compléter la formation par 120 ECTS lui conférant le niveau licence sur trois ans.

### Analyse de la PACES

#### Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

La PACES propose un enseignement en tronc commun réparti sur les deux semestres et une UE spécifique à chaque filière de santé : médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique. De plus, les étudiants souhaitant suivre une formation de rééducation (masso-kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité) doivent obligatoirement s'inscrire à une des filières de PACES en plus d'une UE spécifique à cette formation.

Les étudiants peuvent s'inscrire de une à cinq filières pour un volume horaire annuel de cours allant en moyenne de 396 heures pour une filière, à 513 heures pour cinq filières. La mutualisation de certains enseignements des UE et l'organisation des épreuves du concours ont été mises en place pour permettre aux étudiants le souhaitant de s'inscrire à plusieurs filières. Cependant, on note un déséquilibre dans les volumes horaires de l'UE spécifique selon la filière. Ainsi, l'UE spécifique médecine comporte 55 heures et celle d'odontologie 69 heures, ce qui est inhabituel et questionne sur l'égalité des parcours.

Les enseignements sont bien répartis sur les deux semestres et les étudiants disposent d'un enseignement magistral avec retransmission simultanée dans neuf salles d'enseignement. La répartition des étudiants pour l'enseignement magistral présentiel ou en vidéo-transmission n'est pas précisée dans le dossier. Un enseignement dirigé est également dispensé dans presque toutes les matières (sauf UE 7 santé publique et UE5) correspondant à 12,5% du volume total de cours au premier semestre et de 9,6% au second semestre.

L'organisation matérielle des épreuves du concours est bien décrite. Les épreuves sont soit des questions à choix multiple (QCM), soit des questions à choix double (QCD) et/ou des questions rédactionnelles courtes (RC). Le document ne précise pas comment ces différents types d'épreuves se répartissent selon les UE.

De même, les modalités de correction des épreuves ne sont pas décrites et les jurys de correction ne sont pas explicités.

Il est cependant intéressant de noter qu'après la levée d'anonymat, suite à la publication des résultats des épreuves du concours au premier et au deuxième semestre, les étudiants peuvent obtenir auprès des enseignants un commentaire pédagogique de leurs copies.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Les enseignants de la faculté de Médecine en collaboration avec ceux de la faculté de Pharmacie organisent depuis 2012 une autoévaluation destinée aux futurs bacheliers, candidats à l'entrée en PACES. Ce dispositif est intéressant par rapport à son objectif qui est de permettre aux candidats à la PACES de s'autoévaluer par rapport aux prérequis de la formation avant de s'engager dans ces études de santé. 500 bacheliers ont participé à cette autoévaluation en 2016. Il est dommage de ne disposer d'aucun résultat chiffré sur les résultats afin d'apprécier le niveau des lycéens évalués par rapport aux prérequis de la PACES.

Par ailleurs, il est fait mention dans le document des journées des universités et d'une journée « portes ouvertes », sans plus d'information sur l'implication des enseignants de la formation à ces événements. On ne dispose pas d'information sur un éventuel site internet mis à disposition des lycéens ou des étudiants pour obtenir des informations sur la formation.

Un tutorat est organisé pour les étudiants de PACES par les étudiants de deuxième année des quatre filières. Il n'est pas précisé s'il est ouvert à tous les étudiants et aucune indication n'est fournie dans le document sur un éventuel encadrement du tutorat par des universitaires. Des examens et un concours blanc sont organisés pendant l'année universitaire, les enseignants fournissant les questions posées au concours blanc dont les épreuves sont ensuite corrigées par les tuteurs. Le dossier n'apporte pas de renseignement sur l'efficacité du système de tutorat pour la réussite au concours PACES.

On ne retrouve pas de renseignements sur d'éventuels dispositifs mis en place pour les étudiants en difficultés d'apprentissage au cours de leur PACES. Certains étudiants peuvent être exclus de la PACES à l'issue du premier semestre (absents non excusés au concours par exemple). Les réorientations font l'objet de conventions avec d'autres composantes de l'université de Strasbourg (deuxième année de licence, prépa à l'école d'ingénieurs Polytech pour les étudiants reçus-collés ayant validé 60 ECTS mais non classés en rang utile pour un choix de filière) et orientation pour tous les collés vers les formations en *Sciences de la vie* ou *Chimie*. Il n'est pas fait mention de la manière dont les étudiants sont informés des possibilités de réorientations qui leur sont offertes en fonction de leurs résultats au concours. Aucune donnée chiffrée n'est disponible dans le dossier pour savoir où les étudiants se réorientent majoritairement.

La possibilité pour les étudiants réorientés de se réinscrire en PACES, après validation des ECTS requis dans d'autres filières, est offerte mais on ne sait pas combien d'étudiants sont concernés par ce dispositif.

Dans l'ensemble, le dossier ne donne pas d'informations pour évaluer les éventuels dispositifs mis en place pour l'aide aux étudiants et en particulier sur ceux ayant des contraintes particulières (situation de handicap, salariés, sportifs) ce qui ne permet pas d'apprécier l'égalité des chances des étudiants dans leur parcours au sein de la formation.

#### Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite

Les effectifs en PACES sont globalement stables sur les cinq dernières années (1759 en 2011 et 1751 en 2015) avec un taux de réussite dans une des quatre filières PACES de 24,8% qui se situe dans la moyenne nationale. La proportion de primant (204) et de redoublants (227) est presque identique (47,8% et 52,2% respectivement sur le nombre total d'admissibles au concours, classés en rang utile pour une des quatre filières).

37% des étudiants inscrits en PACES ne s'inscrivent qu'à une seule des filières santé et ces étudiants sont majoritairement des étudiants inscrits pour la première fois au concours (87%). Seuls 71 étudiants sur les 1751 en PACES se sont inscrits à toutes les filières de la formation. Il est impossible d'apprécier dans le document fourni si la filière retenue par l'étudiant classé en rang utile et qui a suivi plusieurs filières est un choix par défaut ou par choix principal.

Aucune donnée n'est apportée dans le dossier fourni sur l'origine des étudiants ou la mention de leur baccalauréat. Le manque de statistiques sur les effectifs dans le document ne permet pas de faire un lien avec la filière choisie par l'étudiant.

<b>Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES</b>
<p>Les étudiants concourant pour la filière Pharmacie représentent de 36 à 42% des effectifs de la PACES, en fonction des années ; 16% d'entre eux ont pris l'option Pharmacie en choix unique.</p> <p>Le nombre d'étudiants admis en deuxième année par rapport au nombre d'étudiants concourant pour la filière pharmacie varie de 15 à 23% en fonction des années (sans connaître le rang de leur choix). Par rapport au nombre d'inscrits administratifs total en PACES, le nombre d'étudiants admis en deuxième année de pharmacie est de 7%.</p>
<b>Pilotage de la PACES</b>
<p>On ne dispose pour l'évaluation que de la liste nominative des enseignants sans aucune information sur le nombre d'heures assurées par chacun, leur discipline respective ou leur responsabilité pédagogique dans le pilotage de la PACES. Il n'est pas possible d'évaluer la pertinence du pilotage de la formation. Le document n'apporte qu'une information minimale sur la constitution des jurys à savoir qu'il est composé d'un enseignant de chaque UE mais sans aucune autre information comme en particulier la part des enseignants de chaque filière à ce jury, ou qui en est le président.</p> <p>Une évaluation des enseignements est réalisée par les étudiants de PACES mais le document ne donne aucun résultat de cette évaluation et de son impact sur l'organisation de la formation. Il n'existe ni auto-évaluation, ni conseil de perfectionnement, ce qui est très regrettable et qui explique sans doute la qualité très insuffisante du document fourni et les importantes lacunes qui ont rendu difficile l'évaluation de la formation.</p> <p>Le document ne met pas en valeur les possibles qualités de la formation car les données fournies sont trop lacunaires voire inexistantes dans certaines rubriques.</p>

## Analyse des deuxième et troisième années

<b>Objectifs de la formation et modalités pédagogiques</b>
<p>Les matières enseignées permettent de consolider un socle des connaissances fondamentales en DFGSP 2 puis d'aborder les disciplines appliquées à la pharmacie en DFGSP 3. L'enseignement est constitué en DFGSP 2 de 10 UE obligatoires et en DFGSP 3 de 13 UE obligatoires. Ces UE intègrent des enseignements de langue, de communication et d'informatique. Des UE optionnelles permettent aux étudiants de mener une réflexion quant à leur orientation future pour un parcours (officine, internat, industrie-recherche) mais le parcours recherche est peu détaillé dans le dossier DFGSP. Une immersion en milieu professionnel est organisée de façon obligatoire en DFGSP 2 et DFGSP 3. Le dossier est extrêmement complet sur les stages et met l'accent sur la mise en place d'un portfolio comprenant différents documents à destination de l'étudiant et du pharmacien pour le stage officinal d'initiation de DFGSP 2. L'objectif de ce dispositif est de permettre un suivi des acquisitions en cours de stage avec un encadrement et une évaluation qui permettent de fournir aux étudiants une formation pratique de bonne qualité. La pédagogie est variée avec cours magistraux, enseignements dirigés, travaux pratiques (TP) et avec un large développement des outils numériques (salles informatiques, environnement numérique de travail - ENT - ...) et de simulation (<i>Pharma 3D</i>, TP pharmacologie). La mise en place de la passerelle d'excellence permettant une admission directe en DFGSP 2/3 pour des étudiants de deuxième année de licence ou de troisième année de licence est un succès avec 20 étudiants recrutés.</p>
<b>Dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>Il existe une grande variété de dispositifs. Nous pouvons souligner 1) la mise en place d'une plateforme de remise à niveau accessible à tous les étudiants de DFGSP 2 permettant une autoévaluation et autoformation des étudiants (celle mise en place pour la passerelle d'excellence) ; 2) la mise en place d'un tutorat en chimie organique ; 3) la mise en place d'un collège d'année avec des étudiants élus et deux enseignants référents par année permettant d'identifier des étudiants en difficulté à qui sont proposés des contrats pédagogiques de soutien ; 4) le soutien des étudiants avec des contraintes particulières ou en situation de handicap, de longue maladie avec un référent sur le site de la faculté ; 5) la mise en place d'une commission permanente des relations internationales permettant aux étudiants de bénéficier d'une politique de mobilité ; 6) enfin, avec le projet de mise en place d'un dossier de projet professionnel (DPP) dès le DFGSP2 permettant de suivre le cursus de l'étudiant et de l'acquisition de ses compétences.</p>

Grâce à une forte implication des enseignants, l'efficacité globale de ces dispositifs est attestée par un taux de réussite élevé aux examens de DFGSP 2 et DFGSP 3.

#### Pilotage de la formation

Les enseignants viennent principalement de la faculté de Pharmacie. Des personnels administratifs, techniques et des référents enseignants viennent renforcer le dispositif pédagogique.

Il existe une commission pédagogique qui est en charge d'examiner tout ce qui relève de l'enseignement depuis son organisation jusqu'aux modalités de contrôle des connaissances. Mais il n'existe pas de Conseil de perfectionnement à proprement parler qui permettrait de prendre en considération des avis de d'étudiants et de professionnels de santé sur la formation du DFGSP. Il est intéressant de noter que les pré-jurys et jurys d'examens valident les résultats et signalent les étudiants en difficulté. Cela renforce le dispositif des collèges d'année permettant un dialogue continu entre étudiants et enseignants. L'analyse de l'évaluation des enseignements par les étudiants (non obligatoire) permet des ajustements pédagogiques (nouvelles ressources matérielles avec aménagements de salle informatique par exemple) et organisationnels (organisation de forums et rencontres par exemple). Une autoévaluation de la formation a été mise en place depuis 2009 avec des indicateurs conduisant à une réflexion sur l'offre de formation (interactions avec les universités partenaires du campus européen par exemple). En synthèse, l'organisation est d'excellente qualité et permet d'assurer le suivi et l'aide à la réussite des étudiants en DFGSP 2/3.

#### Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Le nombre d'inscrits pédagogiques en DFGSP 2 varie de 106 à 130 étudiants. Le document n'apporte pas de données permettant de savoir si les étudiants admis en DFGSP 2 choisissent la filière par choix prioritaire ou par défaut. Le nombre d'étudiants recrutés par le dispositif de passerelles entrantes est de deux à cinq étudiants par an.

Le bilan est très satisfaisant puisque les taux de réussite varient en DFGSP 2 de 88 à 98% en fonction des années et en DFGSP 3 de 90 à 95%. Les dispositifs d'aide à la réussite devraient permettre d'améliorer encore ces pourcentages.

Les étudiants poursuivent leurs études dans le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

#### Pour la PACES

- Autoévaluation des lycéens avant l'inscription en PACES.

#### Pour les deuxième et troisième années

- Formation en cohérence avec l'acquisition progressive des connaissances et des compétences et pilotage très efficace de cette formation.
- Nombreux outils numériques et de simulation mis en place (*Pharma 3D*, TP pharmacologie).
- Dispositif permettant un bon suivi des stages.
- Nombreux dispositifs d'aide à la réussite (plateforme de remise à niveau, tutorat, collège d'année, mission handicap ...).

### Points faibles :

Pour les deuxième et troisième années

- Inexistence d'un Conseil de perfectionnement.

### Avis global et recommandations :

La formation est caractérisée par la bonne cohérence des enseignements, avec l'acquisition progressive des connaissances et des compétences. L'offre pédagogique est structurée et donne accès, par des dispositifs originaux, à une découverte précoce des différentes facettes de la profession pour une orientation choisie.

Le pilotage de la formation est d'excellente qualité et permet un très bon suivi des étudiants dans cette formation.

La faculté de Pharmacie de Strasbourg a un environnement attractif pour la recherche et elle présente un nombre d'étudiants avoisinant les deux tiers pour le parcours *Recherche-industrie*. Compte-tenu des objectifs de la formation et de l'excellent environnement de l'université, il serait intéressant de former encore plus par la recherche dès le DFGSP 2.

La mise en place d'un Conseil de perfectionnement est recommandée.

# Observations de l'établissement



Université

de Strasbourg

Diplôme de formation générale (DFG)  
en Sciences pharmaceutiques

Observations relatives à l'évaluation par le  
Haut conseil de l'évaluation de la recherche et  
de l'enseignement supérieur

---

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

**Michel DENEKEN**

Président

Strasbourg, le 7/06/2017



Michel DENEKEN

**Cabinet de la Présidence**

Bât. Nouveau Patio  
20a, rue Descartes

**Adresse postale :**

4 rue Blaise Pascal  
CS 90032  
67081 Strasbourg Cedex  
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81  
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

**[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)**